

VILLE DE VILLEFRANCHE/SAONE

(Rhône)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2010

**Présents : M. PERRUT, Mme LUTZ, M. FAURITE, Mme JACQUEMET, M. JAMBON, Mme VELUT, Mme GLANDIER, M. PICARD, M. DUCRAY, Mme DUBOIS, M. GUENICHON (adjoint(es), M. GEERNAERT, Mme PELOSSE, M. BANCK, Mme PARLIER, M. MOULIN, Mme RUCH, Mme BAIZID, M. MANDON, M. GOUDARD, M. BRAKENI, M. DESMULES, Mme BERTHOUX, M. RONZIERE, M. FROMENT, M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET, Mme TISSOT, M. BEAUVALLET (conseillers municipaux).
M. LACROIX, Trésorier Principal.**

Absents : M. RAVIER (pouvoir à M. PERRUT), Mme BEAUCLAIR (pouvoir à M. FAURITE), M. CHARRIN, Mme CAVELIER - JOLIBOIS, M. ERYILDIZ (pouvoir à M. JAMBON), Mme SEIVE (pouvoir à Mme JACQUEMET), Mme PAGNON (pouvoir à Mme VELUT), Mme DUBURE, Mme BRUN-PIGUET (pouvoir à M. BEAUVALLET), M. SADDIER (pouvoir à Mme TISSOT).

Secrétaire de séance : Mme PARLIER.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2010.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

2 - DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.

M. FAURITE présente le rapport préliminaire au Débat des Orientations Budgétaires 2010.

1) CADRE DU DEBAT

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. (Article L2312-1 du CGCT)

Il faut préciser que ce débat ne fait pas l'objet d'un vote ; seule la mention de sa tenue doit apparaître au procès verbal.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises d'inscriptions budgétaires. La discussion doit porter sur les masses, les priorités et les objectifs.

2) GENERALITES

CONJONCTURE FINANCIERE

- Depuis la fin de l'année 2008, nous sommes entrés dans une période plus difficile où l'évolution prévisionnelle des recettes nous conduira à limiter nos dépenses de fonctionnement pour ne pas dégrader la santé financière de la ville.
- Hausse des prix à la consommation = 1.2 % (Prévisions 2010 de l'Etat, Hors tabac).
- La croissance française en 2009 a été négative:
 - 2.2 % selon les prévisions du consensus des économistes, après +1.1 % en 2008 .
- L'inflation en France : les prix à la consommation sont restés quasiment stables en 2009, le taux d'inflation au 30 novembre 2009 est de - 0.1 %.
Prévision d'inflation pour 2010 : 1.2 %
- Les taux d'emprunt en 2009 ont diminué sensiblement par rapport à ceux de l'année dernière (et plus particulièrement les taux variables), par contre le niveau des marges bancaires a été multiplié par 10 en 6 mois.
Taux fixe en décembre 2008 : 3.73 % + marge,
Taux fixe en décembre 2009 : 3.53 % + marge .
L'index "Euribor 3 mois" est passé de 3.185 % en décembre 2008
à 0.707 % en décembre 2009.

- La loi de finances pour 2010 prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'Etat aux collectivités locales sur l'inflation prévisionnelle pour l'année 2009 : + 1,2 %.

CONTEXTE LOCAL

- Le nouveau contrat pluriannuel (2009 – 2013) a été conclu en 2009 avec le Conseil Général du Rhône, l'aide globale sur 5 ans est de 4 800 000 €.
- La situation financière de la ville, compte tenu de ses taux d'imposition, de son endettement, du niveau de son épargne, peut être qualifiée de saine.
- La population totale de la Ville déterminée par le recensement général, nouvelle formule est de 34 308 habitants pour 2010 (rappel : 31 213 en 1999, 33 422 + 2 891 de population fictive en 2006, 34 893 en 2008, 34 626 en 2009).
La diminution est donc de 318 habitants, ce qui a un impact négatif sur les dotations d'Etat.

DETTE

La ville, en 2009, a emprunté 3 000 000 €.

Le remboursement en capital des emprunts s'est élevé en 2009 à 2 771 052 €.
Le flux net de la dette est donc de + 228 948 €.

La dette du Budget Principal passe donc de 17 496 546 € au 1^{er} janvier 2009, à 17 725 494 € au 1^{er} janvier 2010 .

Recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif 2010 : de l'ordre de 3 000 000 €

Le montant du remboursement en capital prévu pour 2010 est de 2 155 000 €.

Les frais financiers de 2010 seront inférieurs de 73 000 € (estimation) à ceux de 2009.
(frais financiers 2009 : 776 000 €, frais financiers 2010 : 703 000 €)

FONCTIONNEMENT

a) RECETTES

- RECETTES FISCALES

a) Produit fiscal et allocations compensatrices :

- En 2010, l'augmentation des bases fiscales de Taxe d'Habitation et de Taxes Foncières peut être raisonnablement estimée à + 3 % globalement.
.augmentation physique (Nouveaux logements – Optimisation des bases fiscales) : +1.8 %.

.augmentation nominale : + 1.2 % (coefficient de majoration des bases d'imposition TH et FB fixé par la loi de finances 2010, rappel 2009 : +2.5 %)

- Par contre le montant des allocations compensatrices de taxe professionnelle va diminuer de 5.70 %.

- évolution :

	RAPPEL 2009			Prévisions 2010		
	BASES	TAUX	PRODUITS	BASES	TAUX	PRODUITS
TAXE HABIT FONC BATI	33 886 000	16,72%	6 000 139	36 962 580	16,72%	6 180 143
F NON BATI	39 714 000	19.03%	7 557 574	40 905 420	19.03%	7 784 301
TAXE PROF	98 400	27.84%	27 395	98 400	27.84%	27 395
Totaux			13 585 108			13 991 839

b) Taxe d'électricité :

Compte tenu du montant de la recette en 2008 : 585 671 € et en 2009 : 621 000 €(provisoire).
La recette 2010 peut être estimée à 570 000 €.

c) Taxe additionnelle aux droits de mutations

Recettes prévues 2008 : 933 000 €

Réalisations 2008 : 1 179 138 €

Recettes prévues 2009 : 750 000 €

Réalisations 2009 : 730 000 € (estimation)

Prévisions de recettes 2010 : de l'ordre de 650 000 €

- DOTATIONS D'ETAT

La dotation forfaitaire des communes, comme en 2009, comprend trois parts :

- . Une dotation de base déterminée en fonction de la population (entre 60 € et 120 € par habitant)
- . Une dotation proportionnelle à la superficie de la commune
- . Une dotation de garantie, la Loi de Finances ne prévoit pas cette année une garantie de progression minimum.

DGF forfaitaire 2009 de VILLEFRANCHE : 6 052 901 €

Compte tenu de la nouvelle population DGF qui passe de 34 847 à 34 529 habitants, et de la loi de finances 2010 qui prévoit que cette dotation forfaitaire augmenterait de 0.6 %, la DGF forfaitaire baisserait de 6 052 901 € aux environs de 6 042 000 € .

Le montant de cette dotation sera connu probablement début mars.

Le projet de réforme de la DSU a été reporté pour 2011. En 2009, la DSU-CS Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale n'a pas été impactée par la nouvelle population, car l'Etat a attribué à chaque collectivité éligible une augmentation de DSU de 2 % au minimum.

La DSU 2009 a été de : 1 927 301 €

Prévision DSU 2010 : 1 927 301 € (égale à 2009, pour l'instant). La notification du montant de cette dotation est faite en général en avril.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) de 2009 s'est élevée à 144 623 €. Prévision DNP 2010 : de l'ordre de 120 000 €.

- AUTRES RECETTES

. L'attribution de compensation de la CAVIL a été réajustée en fonction des rôles supplémentaires de taxe professionnelle perçus par la CAVIL au titre de 2005, année de référence du calcul de cette attribution.

Attribution de compensation 2008 : 9 417 868 € (dont régularisation de 2006, 2007 et 2008)

Attribution de compensation 2009 : 9 369 648 € (dont régularisation de 2006, 2007, 2008 et 2009)

Attribution de compensation 2010 : 9 293 317 €

. recettes de droits de stationnements prévues en 2010 : 900 000 €
(rappel prévisions 2009 : 750 000 €) recrutements d'agents en 2009 et 2010 .

b) DEPENSES

- DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel seront aussi limitées que possible (estimation actuelle : + 2 % maximum par rapport au budget total 2009) Elles tiennent compte des éléments suivants :

- . Augmentation conjoncturelle 2010
- . Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- . Réforme de la catégorie B
- . Intégration de non titulaires
- . postes nouveaux et emplois aidés.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A ce jour les propositions de subventions aux associations ne sont pas arrêtées.
Prévisions budgétaires 2010 : de l'ordre de 2 700 000 €. De plus, le montant de la subvention au CCAS sera augmentée sensiblement.

- AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- . Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sociaux seront comparables à celles de 2009 (170 000 €),
- . Augmentation sensible de la prime d'assurance "Dommage aux biens" (+ 150 000 €)

- . Prestations "Cimetière" (+ 80 000 €)
- . Subvention d'équilibre au budget annexe Parking CHASSET 145 000 € (estimation Maxi)
- . Subvention d'équilibre au budget annexe Parking BOIRON 237 000 € (Estimation Maxi)
- . Subvention d'équilibre au budget annexe camping : selon contrat de DSP.

5) PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2010 proposés (inscription budgétaire 2010)

Aménagement Urbain

- Participation SAMDIV – Centre Ville
- Aménagement Rue de la Paix
- Réaménagement parking sud place du 11 novembre 1918
- Pôle d'échange intermodal – Gare
- Acquisition pour réserves foncières
- Amélioration échange de flux Blanc/ Fayette/ Quarantaine
- Parkings
- Schéma vélo

Jeunesse,

- Bordelan ; restructuration bâtiment - parking

Solidarité, Quartiers

- Gymnase de Belleroche – Aménagement et construction de salles d'activités
- Quartier Troussier – acquisitions foncières
- Quartier de Béligny – réaménagement résidence Beligny Ouest

Sports

- Construction d'une nouvelle piscine
- Stade Montmartin – Mise en conformité vestiaires

Scolaire

- Ecole Maternelle Lamartine
- Ecole Condorcet
- Ecole C. Claudel
- Ecole Jean Monnet

Petite Enfance

- Multi accueil - petite enfance

Pour mémoire

BUDGETS ANNEXES :Camping ,Parking Chasset, Parking Boiron, Résidence ATHENA , Résidence Georges MERARD,Résidence MA CALADE, Restaurant MA CALADE .

RAPPORT SUR LES ACTIONS MENEES DANS LES ZUS

Conformément à l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat des orientations budgétaires doit s'accompagner d'un rapport sur les services municipaux déployés dans ces zones (l'ensemble des politiques prioritaires dans les quartiers sont par ailleurs développées dans le rapport afférent à la Dotation de Solidarité Urbaine).

A Villefranche-sur-Saône, les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles sont Belleruche et Béliigny, ce qui représente plus de 7 800 habitants, soit 22,36 % de la population communale.

Ces quartiers disposent de structures spécifiques dites « maison de quartier » qui, par leur implantation, se trouvent être le relais des services municipaux. Par leurs actions ces structures visent à développer les solidarités de voisinage et lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Missions des Maisons de quartier:

↳ Informer sur le rôle, les missions et les actions des différentes structures municipales et partenaires institutionnels.

↳ Recevoir, écouter les habitants et assurer un service public d'accompagnement administratif afin de lutter contre l'exclusion sociale.

↳ Orienter le public en fonction des demandes, vers les administrations, professionnels ou associations référentes.

↳ Développer les relations de proximité notamment par la mise en œuvre et l'organisation d'activités adaptées.

↳ Renforcer l'autonomie et l'implication locale par le soutien à l'élaboration de projets d'intérêts collectifs.

↳ Repérer et prévenir les dysfonctionnements sur le domaine public de leur secteur géographique.

Chacun de ces items fait l'objet d'une déclinaison par atelier ou type d'activité et donne lieu à l'établissement de tableaux de bord annuels alimentant le compte rendu des actions ayant bénéficié de la Dotation Urbaine de Solidarité .

En rapport avec les objectifs énoncés, les maisons de quartier ont développé plus particulièrement en 2009, cinq thèmes d'étude et de travail en lien avec les habitants, les associations et les professionnels.

1. L'emploi :

- Le contrat d'autonomie vers l'emploi :

Dans le cadre du plan « Espoir Banlieues », l'Etat a créé le « contrat d'autonomie vers l'emploi ». La mise en œuvre de ce contrat dans le département du Rhône a été confié au cabinet INGEUS.

La ville de Villefranche-sur-Saône fait partie des quatre villes ou secteurs « pilote » pour cette opération dans le Rhône.

Nous participons conjointement avec INGEUS et la mission locale pour le suivi des personnes qui se sont engagées dans le contrat d'autonomie. Ce travail en commun, engagé en novembre 2008, s'est poursuivi sur 2009.

L'impact de ce dispositif en faveur de l'emploi est en cours d'analyse.

- Un soutien pour la recherche d'un emploi :

Les habitants bénéficient d'un point conseil et logistique pour la réalisation de C.V., la rédaction de lettres de motivation et la prise de contacts téléphoniques auprès des employeurs tel que des entreprises privées, les agences de travail en intérim et les administrations.

- Une orientation vers les structures d'insertion sociale et professionnelle :

Le contexte économique rend les démarches administratives plus cruciales que par le passé et s'accompagnent souvent parallèlement d'orientation vers des organismes sociaux pour permettre de faire face au quotidien et notamment les dispositifs d'insertion mis en place par la CAVIL.

2. Le logement/habitat/cadre de vie:

- Les « Comités Techniques en Marchant »:

Les comités techniques ont lieu deux fois par an sur chacun des quartiers en zone C.U.C.S.

Les bailleurs et les maisons de quartiers proches de la vie quotidienne des habitants, sont les meilleurs relais pour la mise en œuvre des Comités Techniques en Marchant organisés en partenariat avec le service politique de la ville.

Par leur proximité avec les habitants, les maisons de quartiers connaissent les dysfonctionnements constatés sur les espaces communs.

A l'issue des constats établis, le groupe de partenaires engage le plus rapidement possible des interventions techniques, organise des actions de prévention pour résoudre le dysfonctionnement.

- Concertation sur les aménagements des espaces publics et des installations de proximité.

Lors d'un projet d'aménagement, le personnel des maisons de quartiers assure l'information de la population, organise avec ses partenaires les temps de concertation avec les habitants pour recueillir les opinions.

En fonction des observations, le projet est modifié dans la limite des contraintes techniques et budgétaires.

Tout au long de la phase de réalisation, la population peut consulter les plans affichés dans les maisons de quartier.

3. La santé :

- Accès à la Couverture Maladie Universelle complémentaire et l'aide complémentaire santé :

En collaboration avec la plate-forme CMU de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les agents du service vie des quartiers aident les habitants lors de la constitution des dossiers pour l'ouverture de droit à la couverture maladie universelle complémentaire et l'aide à la complémentaire santé. Cette dernière disposition permet à des familles dont les revenus dépassent de 20 % au maximum le seuil établi pour pouvoir bénéficier de la C.M.U.

complémentaire d'obtenir une aide financière afin de souscrire un contrat auprès d'une mutuelle de leur choix.

- Participation aux Ateliers Santé Ville qui deviendront prochainement, conformément à la loi, les Contrats Locaux de Santé.

4. La réussite éducative :

- Dans le cadre du P.R.E. (Programme de Réussite Educative) les responsables des maisons de quartiers sont membres des « équipes de réussite éducative ».

Le P.R.E. a pour objectif de réaliser un accompagnement personnalisé transversal. Les agents des maisons de quartier, par leur proximité, jouent un rôle clef dans ce dispositif .

Il existe une équipe par quartier et collège de rattachement : quartier de Béligny/collège Jean-Moulin, quartier de Belleroche / collège Maurice Utrillo, quartiers Garet/Troussier/centre ville pour les collèges Faubert et Claude Bernard.

Ces équipes sont composées des assistantes sociales du Département du Rhône et de l'Education Nationale, des conseillers d'éducation, du personnel du service vie des quartiers et du coordonnateur du PRE.

5. La sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique :

- Les actions engagées par les maisons de quartier sur la thématique sécurité et prévention de la délinquance.

Afin d'agir efficacement dans ce domaine, le service vie des quartiers assure l'ouverture en soirée de gymnases et des maisons de quartiers. Ces activités se déroulent sur des tranches horaires souvent propices au désœuvrement.

Les ouvertures en soirée répondent aux objectifs suivants :

- Donner la possibilité aux jeunes âgés de 18 à 25 ans d'avoir un lieu où se réunir.
- Permettre aux locataires des immeubles de jouir paisiblement de leur logement en limitant la nuisance sonore causée par des jeunes qui se regroupaient au pied des immeubles.
- Contribuer à limiter les actes de délinquance en offrant la possibilité de pratiquer une activité sportive et de loisirs au-delà des possibilités offertes par les associations locales.

Le gymnase du Garet est ouvert toute l'année les mercredis et vendredis de 20 h 00 à 23 h 00, samedis et dimanches de 18 h 00 à 23 h 00. La pratique du foot en salle domine les autres disciplines sportives.

Le gymnase de Béligny : mercredis de 20 h à 22 h, vendredis de 21 h à 2 h, samedis et dimanches de 18 h à 20h.

La maison de quartier de Troussier accueille les jeunes, majeurs, les mercredis, vendredis, samedis et dimanche de 20 h 00 à minuit.

La maison de quartier de Belleroche a ouvert la grande salle en alternance avec le gymnase Jacques Prévert tous les jours de 20 h 00 à minuit pour un accueil des jeunes majeurs.

Toutes ces actions font l'objet d'évaluations régulières et la tenue de tableaux de bord permet de mesurer la pertinence des actions face aux attentes du public et des partenaires.

Pour 2010 :

En dehors des investissements prévus dans les quartiers de Belleroche, Béliigny et Troussier, la commune de Villefranche a conventionné avec l'Etat (cf CM de décembre 2008) pour renforcer sa présence dans les quartiers.

Trois agents sont chargés de l'accompagnement des jeunes adultes et des personnes isolées sur les quartiers en développement social urbain dans le but d'améliorer le lien social, aider à l'insertion sociale et professionnelle, mais également œuvrer dans le domaine de la tranquillité, de la sécurité et de la prévention.

Chaque semestre, un comité de pilotage composé de représentants partenaires (DDTEFP, préfecture...) assure le suivi du dispositif.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE indique que dès cette année, il conviendra de conduire la réflexion pour les années suivantes. A cet effet, il conviendra notamment de réunir les associations sportives et culturelles afin de réfléchir à l'avenir ; les dépenses devront être maîtrisées et ne pourront, en conséquence, augmenter chaque année. De plus, les dépenses de solidarité auront très certainement besoin d'un coup de pouce financier supplémentaire.

Mme LEBAIL-COQUET rappelle que ce débat est très important puisqu'il doit d'une part, marquer l'ambition que l'on a pour notre ville et d'autre part, l'intérêt porté aux Caladois. Ce débat est à resituer dans le cadre international, national et local. De nombreux défis se présentent à nous, que ce soit pour la paix, le vivre ensemble ou l'ensemble des défis sociaux. Nous ne sommes pas en dehors du monde, mais notre ville est le reflet du monde et nous vivons à l'heure actuelle dans un contexte mondial de crise du capitalisme.

Sur notre bassin d'emploi, 723 emplois ont disparu entre 2007 et 2008, l'activité dans les entreprises de travail temporaire a baissé de 38 %, 839 emplois ont été supprimés sur les dix premiers mois de l'année 2009. On recense plus de 2 200 demandeurs d'emploi dans le Beaujolais et le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a augmenté de 8,4 %. De ce fait, la vie quotidienne est souvent difficile à supporter pour une partie de notre population. La question à se poser est de savoir si nous allons intervenir pour stopper cette spirale infernale. Elle s'interroge sur les moyens dont va disposer la Ville à l'avenir. Elle craint que la réforme de la taxe professionnelle ait des conséquences terribles pour notre collectivité locale. Elle dénonce les attaques du gouvernement contre les collectivités locales et le service public. Elle souhaiterait que le Député-Maire lui indique quelles seront les pertes générées par ces réformes pour notre ville ainsi que le nombre de postes de fonctionnaires qui vont être appelés à disparaître.

Le budget devrait être placé sous le signe de la résistance, de la solidarité et de la démocratie. Il est nécessaire en effet de résister à la politique du gouvernement. Il convient ensuite d'être solidaire avec une augmentation des moyens pour le secteur social en prévoyant notamment la gratuité pour les chômeurs de l'inscription aux services municipaux tels que les centres de loisirs, les cantines, etc...Il convient également d'augmenter le budget des associations surtout caritatives, d'augmenter le nombre de places en colonies et en centres de loisirs et de mettre en place pour tous nos tarifs, comme cela est demandé depuis longtemps, le quotient familial. La démocratie enfin, c'est d'impliquer l'ensemble de nos citoyens, de prévoir la

tenue d'Assises de la jeunesse en visant une meilleure autonomie et la réussite professionnelle.

M. RONZIERE rappelle les trois points qui, selon son groupe, doivent sous-tendre la préparation budgétaire.

Tout d'abord, une non augmentation des taux d'imposition. Il a pris acte à cet effet de la déclaration du maire maintenant les mêmes taux pour 2010 mais rappelle qu'il convient d'être vigilant sur les bases qui augmentent et rapportent cette année 400 000 € de plus.

Ensuite, il insiste sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Certes, la Ville a un devoir de solidarité et il connaît les besoins de nos concitoyens, mais il convient de faire attention au risque de fracture car de moins en moins de Caladois paient des impôts, mais de plus en plus demandent un soutien à la Ville. Il faut impérativement que les aides soient examinées au cas par cas et dans le détail.

Il souhaite, enfin, le maintien d'un haut niveau d'investissement car cela favorise l'économie locale donc l'emploi et que ces investissements soient utiles pour l'avenir de notre ville.

M. LE DEPUTE-MAIRE apprécie les propos réconfortants des groupes d'opposition qui sont favorables à la plupart des propositions de la majorité indiquées lors de ce débat.

Il souligne que la solidarité est bien prise en compte par des inscriptions budgétaires nouvelles. Certes, il n'est pas anormal que l'on soit inquiet lorsque des réformes sont en cours. Il fait observer que les associations demandent toujours plus mais que la Ville ne pourra pas satisfaire toutes leurs demandes.

Répondant à Mme LEBAIL-COQUET, il indique que le Conseil Général tiendra les engagements qu'il a souscrit dans le contrat pluri-annuel et par contre, regrette que le Conseil Régional n'ait pas apporté de subvention pour la construction de la nouvelle piscine.

Mme LEBAIL-COQUET fait observer que, dans le cadre de la future réforme des collectivités territoriales, le sport et la culture ne seront pas de la compétence de la Région.

M. LE DEPUTE-MAIRE indique que la réforme en cours permettra de clarifier qui fait quoi, qui paie quoi et pourquoi, et il estime que c'est une bonne chose. Il répond à M. RONZIERE que l'augmentation des bases est décidée par l'Etat. Il souligne que la Ville, dans le cadre du plan de relance, a investi 11,7 millions d'euros au cours de l'année 2009 et a parfaitement honoré son contrat avec l'Etat, puisque toutes les factures étaient mandatées au 31 décembre, ce qui est le cas de très peu de villes.

Les investissements, certes inférieurs à 2009, continueront jusqu'à la fin du mandat.

M. FAURITE remarque que 15 % du budget des Régions ne sont pas distribués pour les compétences qui relèvent réellement des régions.

Mme LEBAIL-COQUET répond que certes, la culture est hors de la compétence de la Région, mais qu'elle a néanmoins aidé fortement le Théâtre de Villefranche et elle reste inquiète sur l'aide que pourra apporter, à l'avenir, le Conseil Général.

M. FAURITE précise qu'il n'est pas inquiet au sujet des recettes en 2010 et qu'il estime également que pour notre Ville, il faut une ambition. L'équipe actuelle travaille pour cela mais les élus doivent être raisonnables et avoir plus de rigueur.

Il faut observer que l'aide au C.C.A.S. augmentera de 15 % et que les investissements en 2010 s'élèveront à plus de 10 400 000 euros.

M. LE DEPUTE-MAIRE informe le Conseil Municipal, qu'il a mis en place un contrôle de gestion des services et des structures extérieures, c'est-à-dire des associations sportives, sociales, culturelles, du C.C.A.S. afin de vérifier comment est utilisé l'argent des contribuables et si la réglementation est respectée.

3 - PLAN DE STATIONNEMENT

Le plan de stationnement actuel de Villefranche a été mis en place fin 2002 avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé ; depuis cette date, le contexte local a évolué de manière significative :

- une urbanisation importante à proximité immédiate du centre-ville,
- le Plan de Déplacements Urbains adopté par la Communauté d'Agglomération fin 2006, est passé en phase opérationnelle depuis 2008 avec l'engagement de la mise en œuvre des schémas directeurs « vélo », « marche à pied » et « transports collectifs »
- le développement du pôle d'échange « gare SNCF-gare routière » qui a débuté en 2007 avec l'augmentation du cadencement des trains entre Villefranche et Lyon à l'heure de pointe et va se poursuivre dans les années à venir avec le projet de réaménagement de la gare et de ses abords, dont les travaux débutent dès 2010.

La municipalité a décidé de lancer la démarche de révision du plan de stationnement dès le début de la mandature.

Par délibération du 30 juin 2008, le Conseil Municipal a, d'une part approuvé l'engagement d'une étude diagnostic/prospective, et d'autre part, décidé la mise en œuvre de modifications réglementaires destinées à dynamiser le commerce, notamment :

- la durée de la gratuité « courte durée » dans la zone payante est passée de 15 mn à 20 mn,
- l'extension de la zone « courte durée » sur les parkings « Libération Est » (74 places)
- la mise en place expérimentale d'une partie payante « longue durée » sur les parkings Claude Bernard (57 places) et Ursulines (54 places).

L'étude diagnostic / prospective a été confiée à la société APMS, spécialisée en ingénierie du stationnement et dont le directeur a également l'expérience de l'exploitation de parkings et stationnements de voirie.

Le programme d'étude était le suivant :

- analyse du fonctionnement actuel (adéquation entre l'offre et la demande, détection des anomalies, les taux de rotation et de respect, bilan financier).
- propositions d'évolution sur 5 ans concernant l'offre globale de stationnement (en tenant compte des réserves foncières constituées par la Ville et la CAVIL), le périmètre d'étude, les zones de tarification, l'évolution tarifaire, la gestion des cas particuliers tels que le marché couvert, le pôle d'échange.

- propositions de moyens pour dynamiser la gestion des parkings et du stationnement de surface (démarche commerciale, communication, outils d'observation et d'analyse, organisation de l'exploitation, optimisation des contrôles).

Les enquêtes de terrain ont été engagées dès l'automne 2008 et la phase de diagnostic et propositions d'orientation a été conduite pendant le 1^{er} semestre 2009.

I – Présentation du diagnostic

La phase diagnostic a porté sur un périmètre élargi par rapport aux études antérieures, représentant une capacité totale de stationnement de plus de 7 500 places dans l'aire d'influence du centre ville.

Elle a permis d'identifier :

- **Les points forts :**
 - une offre globale de stationnement élevée comparativement aux villes équivalentes,
 - un nombre de places payantes nettement inférieur aux autres villes moyennes,
 - un nombre de places suffisant pour répondre à la demande des visiteurs,
 - des réserves de capacités dans la zone payante (notamment dans les parkings) mais également dans le gratuit éloigné,
 - des tarifs faibles et attractifs, notamment pour les résidents.
- **Les points faibles :**
 - une rotation insuffisante sur les zones payantes et gratuites
 - une offre gratuite trop importante aux portes de l'hyper centre
 - certains secteurs du centre ville sont saturés (rue Nationale)
 - une offre gratuite qui ne favorise pas les modes doux et les transports en commun
 - des parkings en ouvrage sous utilisés
 - contrôle insuffisant favorisant le stationnement prolongé (voitures ventouses).

II – Présentation des propositions

Le projet de révision présenté ci-après a été élaboré avec l'objectif de maintenir un équilibre entre les 3 catégories d'usagers : les visiteurs, les résidents et les actifs.

Il est également conçu pour prendre en compte les besoins immédiats et conserver des capacités d'évolution moyen terme ; c'est la raison pour laquelle les propositions d'actions sont réparties en deux phases :

- Une 1^{ère} phase dont la mise en œuvre est prévue en 2010,
- Une ou plusieurs phases ultérieures montrant le potentiel d'évolution du plan de stationnement et dont la mise en œuvre sera engagée en fonction de l'observation de la 1^{ère} phase et de l'évolution des projets d'aménagement urbains qui seront conduits dans les années à venir : pôle d'échange, poursuite du schéma vélo, schéma d'accessibilité, développement dans les zones à enjeux.

La 1^{ère} phase comprend les actions suivantes :

- **Zones tarifaires**
 - Zone 1 « courte durée » : limitée à 2 h 00

- Zone 2 « longue durée » : autorisée à la journée
- La plage horaire payante : 09 h 00 – 12 h 00 et 14 h 00 - 19 h00.

❑ **Extension de la zone 1 « courte durée »**

à l'ensemble des voies entre la rue de la Paix (comprise) le Bd Louis Blanc (non compris) et entre les rues des Fayettees / Paul Bert et Pierre Morin / Victor Hugo : l'offre augmente de 283 places.

❑ **Extension de la zone payante en zone 2 « longue durée »**

353 places nouvelles en zone 2 « longue durée »

- En centre ville : 293 places
 - ✓ 69 places : Bd Louis Blanc (Est & Ouest) de la gare à la rue des Fayettees
 - ✓ 44 places : Bd gambetta (côté Est)
 - ✓ 33 places : Bd Jean Jaurès (côté Est)
 - ✓ 50 places : Avenue de la Libération (totalité)
 - ✓ 40 places : rue Philippe Héron (parking France Télécom)
 - ✓ 57 places : rue Roncevaux & Bd Leclerc (entre le Bd Gambetta et la place Claude Bernard)
- A l'est de la gare : 60 places
 - ✓ Route de Riottier et rue Lamartine.

❑ **Aménagements des parcs clos de surface**

Création de 4 parcs clos de surface permettant une offre nouvelle « visiteurs » avec 1 h 00 de gratuité :

- Sur la place du 11 novembre : 2 parcs d'environ 100 places côté Sud (ex Royal) et 60 places côté Nord Ouest (en limite de Blédina)
- Le parking des Ursulines (350 places environ)
- Le parking Claude Bernard (150 places environ)

Ces parcs représentent une capacité totale de 660 places dont 110 étaient déjà payantes auparavant.

Les parcs des Ursulines et Claude Bernard seront accessibles aux résidents.

❑ **Une nouvelle offre pour les résidents**

Compte tenu de l'extension de la zone 1 « courte durée », il est proposé une nouvelle organisation de l'offre « résidents » :

- Création de 3 secteurs résidentiels :
 - ✓ secteur 1 « centre » entre les rues des Fayettees / Paul Bert et Pierre Morin / Victor Hugo,
 - ✓ secteur 2 « Sud » au Sud des rues Pierre Morin / Victor Hugo,
 - ✓ secteur 3 « Nord » au Nord des rues des Fayettees / Paul Bert.

Afin que l'offre soit équilibrée entre les 3 secteurs, les résidents des secteurs 2 et 3 sont limités à leur secteur et les résidents du secteur 1 seront autorisés à stationner dans leur secteur et au choix dans le secteur 2 ou 3.

Avec l'extension de la zone 2 et les 2 parcs clos de surface Ursulines et Claude Bernard, la capacité des secteurs résidentiels augmente de 750 places environ.

➤ La tarification « résidents »

Les tarifs d'abonnement « résident » sont réévalués (ils étaient inchangés depuis 2005) à 3 € par semaine, 10 € par mois ou 30 € par trimestre.

Ils restent très inférieurs à ceux des villes comparables à Villefranche (Bourg, Macon...).

□ **Les solutions pour les actifs**

En complément des nombreux parkings gratuits existants autour du centre-ville, la ville dispose de réserves foncières permettant de renforcer l'offre (Bointon au Nord, Sernam au Sud).

Considérant les réserves de capacité encore disponibles sur ces deux parkings, il est proposé de créer dans un premier temps, deux nouveaux parkings de 70 places chacun à l'Ouest : Avenue St Exupéry (en face du complexe sportif) et Avenue Ballofet (en limite Sud-Ouest du cimetière).

L'ensemble de ces parkings et leur cheminement d'accès piéton depuis le centre-ville feront l'objet d'une remise à niveau en terme d'éclairage et de sécurisation.

Par ailleurs, les actifs qui souhaitent stationner dans le centre-ville (en zone 2 « longue durée ») bénéficieront d'un abonnement dont le montant sera précisé ultérieurement.

□ **Les tarifs du stationnement**

Les nouveaux tarifs sont récapitulés dans le tableau annexé.

Il est également proposé une nouvelle offre répondant aux besoins des artisans et réparateurs d'urgence : création d'un forfait de stationnement « toute zone » au tarif de 50 € pour un mois.

Enfin, concernant le stationnement de très courte durée dit « stationnement minute », il est proposé une simplification :

- Les 20 minutes gratuites avec saisie des numéros d'immatriculation restent valables sur l'ensemble de la zone payante,
- Dans la zone 1 : ils ne sont pas nécessaires dans une zone courte durée où la rotation est forte (sous réserve d'un contrôle efficace bien entendu)
- Dans la zone 2 et dans les secteurs gratuits : harmonisation de la très courte durée à 20 mn,
- Des zones « très courte durée » en secteur gratuit pourront être équipées d'horodateurs si le nombre de place est suffisant (cas de la rue de Tarare par exemple).

En phases ultérieures sont prévues les évolutions suivantes :

□ **Extension de la zone payante**

- Zone 2 : 457 places

Au Nord :

- ✓ Bd Louis Blanc / place Faubert : 13 places
- ✓ Rue Gantillon : 47 places

- ✓ Parking Burdeau : 29 places
- ✓ Rue Bointon : 11 places
- ✓ Rue Pasteur : 7 places
- ✓ Allée des Combattants d'Outre Mer : 65 places

Au Sud :

- ✓ Place de la Libération : 91 places
- ✓ Avenue du Promenoir : 114 places
- ✓ Rue Cottinet : 43 places
- ✓ A l'Est de la gare, route de Frans : 37 places

➤ En parc clos de surface : 108 places

Au Nord parking Balloffet / Gambetta.

□ **Réorganisation du stationnement dans le secteur de la gare, en liaison avec la Région**

➤ Organiser le stationnement de longue durée

Création de deux parcs clos de surface pour les usagers de la gare :

- ✓ Parking Gardette
- ✓ Parking Sernam (100 places environ, avec possibilité d'extension)
- ✓ Réaménagement du parking Sernam non géré

➤ Organiser le stationnement de courte durée

- ✓ Suppression du stationnement sur le parvis de la gare
- ✓ Organiser un stationnement de courte durée sur le parking de la gare (environ 40 places).

III – Moyens financiers et planification des actions

La mise en œuvre de la 1^{ère} phase du projet nécessite des moyens en investissement et en fonctionnement, qui seront proposés au titre du budget principal 2010 :

□ **En investissement :**

Le coût des équipements est évalué à 620 000 € TTC détaillé comme suit :

- Acquisition des horodateurs, reprogrammation tarifaire des horodateurs existants et signalisation : 140 000 €
- Equipement des 4 parcs clos de surface (caisse automatique et barrières de péage) et intégration au jalonnement dynamique : 480 000 €

□ **En fonctionnement :**

Le coût annuel supplémentaire est évalué à 196 000 € comprenant :

- Le recrutement du technicien chargé de l'exploitation du stationnement : 36 000 €
- Le recrutement de 3 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : 90 000 €
- La maintenance technique : 70 000 €.

Ces dépenses seront équilibrées sur environ 3 ans par les recettes supplémentaires issues des extensions de la zone payante, et d'un taux de respect du paiement qui sera amélioré par le renforcement du contrôle.

Compte tenu des délais nécessaires aux études détaillées, aux consultations et à la réalisation des travaux d'aménagement et d'équipement, la mise en œuvre complète de la 1^{ère} phase est programmée pour septembre 2010 ; des anticipations ponctuelles pourront être engagées si nécessaire dans le respect d'une cohérence générale.

IV – La démarche de concertation

Le projet de révision du plan de stationnement 2010 a fait l'objet d'une démarche de concertation très large auprès de toutes les catégories d'utilisateurs et de générateurs du stationnement.

Un comité de pilotage composé des élus de la majorité et des oppositions, et des services municipaux et communautaires a été mis en place.

Le diagnostic et les propositions d'orientation ont été présentés en séance privée du Conseil Municipal le 7 septembre 2009.

Les 600 résidants actuels ont été invités à une réunion de présentation spécifique du diagnostic et des propositions, le 18 septembre 2009.

Un groupe de travail réunissant une large représentation des acteurs socio - économiques locaux (30 personnes associées) a été constitué ; il a été réuni 3 fois :

- La séance d'installation du 12 octobre 2009 a été consacrée à la présentation du diagnostic et des axes d'évolution possibles,
- La réunion du 6 novembre 2009 a permis d'échanger sur le diagnostic et les acteurs ont pu exprimer leurs attentes à partir des propositions d'orientations,
- Au cours de la réunion du 09 décembre ont été présentées les propositions d'action détaillées avec un plan de phasage ; dans leur ensemble, le projet a fait l'objet d'un large consensus et il a été pris acte des préoccupations exprimées concernant la communication et la lisibilité sur le terrain du plan de stationnement, les évolutions à long terme (à prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU), la circulation en centre-ville.

Le projet a ensuite été validé par le comité de pilotage le 14 janvier et par les commissions « Logement/ Patrimoine/ Travaux » et « Sécurité/Tranquillité publique » réunies ensemble le 21 janvier dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité et 2 abstentions (M. GALLAND, Mme LEBAIL-COQUET), M. FROMENT ne prenant pas part au vote,

- approuve le projet de révision du plan de stationnement suivant les propositions déclinées dans le chapitre II du présent rapport ;
- décide l'inscription au budget 2010 des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet en investissement et en fonctionnement ;
- autorise le Maire à prendre toute décision en vue de la mise en œuvre réglementaire du projet.

Il est à noter les interventions suivantes :

M. LE DEPUTE-MAIRE remercie M. BANCK pour tout le travail réalisé et insiste sur le fait qu'il a souhaité que soit obtenu un consensus sur l'ensemble des mesures. Il reste, néanmoins, un point concernant le tarif destiné aux actifs qui fera l'objet d'une étude complémentaire par le groupe de travail.

Il rappelle que ce plan ne sera pas figé et prévoit d'ailleurs dès maintenant deux phases. En effet, l'état d'esprit évolue. Il souligne le fait que ce plan est fondé sur un équilibre entre les résidants, les actifs et les visiteurs.

M. GALLAND reconnaît l'important travail réalisé. Il partage une très grande partie des propositions qui sont faites, mais remarque que l'on cible surtout les commerces et les habitants du centre ville. Il rappelle aussi que c'est l'urbanisation non maîtrisée qui conduit, notamment, aux difficultés actuelles de stationnement. Il estime que l'on ne prend pas suffisamment en compte les conséquences de ce plan sur les quartiers périphériques. En effet, il est probable que les véhicules actuellement garés sur des zones gratuites qui deviennent payantes, se déplaceront sur ces quartiers périphériques. A son avis, les 140 places nouvelles gratuites ne compenseront pas les 1 000 places qui deviennent payantes. Parmi les quartiers sacrifiés, il note particulièrement les environs de la Salle de la Mutualité et le quartier à l'Est de la gare. Il regrette aussi que ne soient pas abordées, dans ce plan, les questions des liaisons entre les parkings éloignés et le centre ville par l'instauration, notamment, de navettes gratuites. En conséquence, son groupe s'abstiendra à propos de ce plan car il est inachevé.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond à M. GALLAND que s'il fallait suivre sa proposition, il faudrait encore attendre et ne rien changer et il estime qu'à ce jour, nous avons assez attendu.

En ce qui concerne les parcs de dissuasion, il rejoint la remarque de M. GALLAND et indique que la Ville cherche actuellement des réserves foncières pour en créer de nouveaux. C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec les nouveaux parkings prévus Avenue St Exupéry et Avenue Balloffet.

M. BANCK rappelle qu'un des objectifs du plan était notamment de supprimer les voitures ventouses qui, sans doute, se rendront ensuite en périphérie.

Mme BERTHOUX demande à M. LE DEPUTE-MAIRE quel point il envisageait éventuellement de retirer du plan proposé.

M. LE DEPUTE-MAIRE répond qu'il s'agissait du tarif réservé aux actifs qui souhaitent se garer à proximité de leur lieu de travail. Les employeurs ont maintenant l'obligation de participer aux frais de transport des salariés qui utilisent les transports en commun et pour ceux qui n'utilisent pas de transport en commun, il pourrait être envisagé selon la proposition de commerçants que l'employeur participe également. Donc, il souhaiterait que ce point soit affiné par le groupe de travail de façon à aboutir à une solution acceptable et satisfaisante pour tous.

MME BERTHOUX indique qu'il faudra effectivement trouver une solution à ce problème. Elle trouve ce plan courageux et pense qu'il répond aux difficultés actuelles. Elle se félicite de la concertation qui a été conduite tout au long de la préparation. Dans la mesure où ce plan

doit s'étaler sur 5 ans, il conviendra, en parallèle, de mener une réflexion pour trouver d'autres places de stationnement et développer les transports en commun.

M. LE DEPUTE-MAIRE rappelle que chaque logement neuf est actuellement accompagné de deux garages, mais il est impératif que les propriétaires utilisent leur garage pour y mettre leur automobile et non pas pour un usage, notamment, de stockage.

M. FROMENT indique, qu'étant tout nouveau conseiller municipal, il ne se sent pas légitime pour participer au vote sur ce plan de stationnement. En conséquence, il ne souhaite pas prendre part au vote.

4 - 206 RUE RICHETTA : VENTE PAR LA VILLE A L'AGIVR DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AT N° 86 (3 600 M²) APRES RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE VILLE DE VILLEFRANCHE / AGIVR.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide la vente à l'euro symbolique par la commune à l'AGIVR du terrain d'une superficie de 3 660 m² cadastré sous le numéro 86 de la section AT, après résiliation du bail emphytéotique, sous réserve que ce terrain continue d'accueillir le Centre d'Aide par le Travail ou qu'en cas de vente, les fonds soient réinvestis dans un établissement ou une structure poursuivant le même but social et ce pendant une durée de 20 ans - l'avis du service France Domaine ayant été recueilli ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants qui seront établis, par Maître HEILIGENSTEIN, notaire associé à Villefranche, aux frais de l'AGIVR.

5 - 269 RUE DE LA QUARANTAINE, ANGLE 9 RUE MICHEL PICARD, ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PROPRIETE APPARTENANT A LA SARL A.E.R.A. REPRESENTEE PAR M. BERERD.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide l'acquisition au prix de 80 000 € du bien situé 269 rue de la Quarantaine, angle 9 rue Michel Picard, appartenant à la SARL A.E.R.A. représentée par M. BERERD - l'avis du Domaine ayant été sollicité - ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître Dominique RICHARD, notaire à Montmerle, au plus tard le 30 avril 2010, aux frais de la commune ;
- sollicite l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- autorise le prélèvement de la dépense correspondante sur les crédits qui seront ouverts au budget 2010, chapitre 21.

Il est à noter l' intervention suivante :

M. LE DEPUTE-MAIRE fait observer que cette acquisition rentre tout à fait dans le cadre des zones à enjeux évoquées dernièrement au Conseil Municipal. C'est un nouveau quartier de Villefranche qui sera établi ici et cela est suffisamment rare pour être souligné.

6 – MUSEE MUNICIPAL PAUL DINI : CONVENTION DE MECENAT AVEC M. PAUL DINI.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve la convention de mécénat conclue entre la Ville de Villefranche et Monsieur Paul DINI ;
- autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

7 – MUSEE MUNICIPAL PAUL DINI : TARIFS DE VENTE DU SUPPLEMENT AU CATALOGUE DE LA COLLECTION PERMANENTE.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité, approuve les tarifs de vente ci-après :

- 300 exemplaires du supplément seront proposés à la vente au public au tarif de 10 € ;
- 50 exemplaires du supplément seront proposés à la vente aux libraires, galeristes et artistes au tarif de 6,62 € ;
- 625 exemplaires du supplément seront gratuits pour les échanges en vue d'assurer la promotion du musée auprès des différents partenaires répertoriés par délibération du Conseil Municipal 2003-32 du 3 février 2003 et les inclure au catalogue *Une histoire de la peinture*, éditions IAC, 2008 ;
- 375 exemplaires seront gratuitement distribués à chaque classe de la CAVIL, selon les conditions et charges accompagnant les propositions de donations 6 et 7, adoptées au Conseil Municipal du 08.06.09 ;
- 150 exemplaires seront mis à la disposition de M. Paul Dini en contrepartie de son mécénat.

8 – TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT – AUGMENTATION DU TAUX.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- décide de fixer le taux de la Taxe Locale d'Equipeement à 5 % ;

- confirme l'exonération totale des constructions édifiées par des organismes d'HLM et les sociétés d'économie mixte "locales" visées par la loi du 7 juillet 1983.

Il est à noter l'intervention suivante :

M. FAURITE indique que, jusqu'en 2008, les coûts d'extension ou de renforcement des réseaux électriques générés par les nouvelles constructions étaient pris en charge par EDF et répercutés aux promoteurs dans le cadre du branchement.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2009, ERDF ne peut facturer aux promoteurs que le coût de branchement, les coûts de renforcement ou extension du réseau étant à la charge de la collectivité, considérant qu'en zone urbaine les terrains doivent être desservis en réseaux.

La Ville ne peut opposer de refus de permis de construire en zone U et doit donc assumer la charge financière des besoins futurs de développement de la Ville, et en particulier les besoins supplémentaires liés à la densification du centre-ville.

L'augmentation de la TLE permettra de financer ces charges supplémentaires pour la Ville, sans avoir recours à l'imposition des habitants : c'est ce que recommandent les services de l'Etat.

Il est difficile de faire une évaluation en année pleine, mais sur 7 permis accordés ou en cours d'instruction, la contribution de la Ville est estimée entre 37 000 et 52 000 €.

9 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- approuve le nouveau règlement du cimetière qui se substituera à celui existant à ce jour.

10 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : GARAGE 194 RUE J.M. SAVIGNY – BAIL DE DROIT COMMUN ACCORDE A M. CHARBINAT LAURENT.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Michel GEERNAERT a signé avec Monsieur CHARBINAT Laurent un bail de droit commun concernant un garage situé 194 rue Jean Michel Savigny appartenant à la commune aux principales conditions suivantes :

- Indemnité d'occupation trimestrielle d'avance de 157.20 €
- Prise d'effet au 17 décembre 2009
- Charges et taxes à charge du locataire fixées par la loi
- Engagement pour un an renouvelable par tacite reconduction
- Caution de 150 € pour le loyer
- Indexation du loyer au 1er janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers – indice de base - : 115.12 soit indice du 1er trimestre 2008.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

11 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : LOCAL COMMERCIAL 135 RUE DES FAYETTES – BAIL COMMERCIAL ACCORDE A M. KIZILTOPRAK HASSAN ALI.

Le Conseil Municipal est informé que Monsieur Michel GEERNAERT a signé avec Monsieur KIZILTOPRAK Hassan Ali un bail commercial concernant des locaux situés 135 rue des Fayettees appartenant à la commune aux principales conditions suivantes :

- Loyer annuel de 4 400 € payable par trimestre d'avance
- Prise d'effet au 1^{er} décembre 2009
- Durée : 9 ans
- Charges et taxes à charge du locataires fixées par la loi
- Révision par période triennale au 1^{er} décembre suivant indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, indice de référence du 2^{ème} trimestre 2009 dont la valeur est de 1498.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport

12 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2322-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : DECISION DE L'ORDONNATEUR DU 24 DECEMBRE 2009 PORTANT DECISION DE L'ORDONNATEUR N° 2 DU BUDGET VILLE POUR L'ANNEE 2009 PORTANT VIREMENT DE CREDITS.

Le Conseil Municipal est informé que M. le Député-Maire a effectué le virement de crédits suivant : 10 000 € à virer du compte #05061/022/018022/210/D1 (dépenses imprévues de fonctionnement) sur le compte #02776/011/0209/6226/210/D1 (Honoraires, études).

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

Vu le Secrétaire de séance,

Vu le Député-Maire,

F. PARLIER

B. PERRUT